

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du vendredi 7 juillet 2023  
**N° CP-2023-6-8-8**  
**N° applicatif 5962**

**8<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Efficacité et sobriété financière

**Service instructeur**  
Direction du Cabinet

### **ACCUEIL DES ASSISES NATIONALES DES DEPARTEMENTS DE FRANCE A STRASBOURG DU 8 AU 10 NOVEMBRE 2023**

Résumé : Le présent rapport vise à présenter l'accueil des Assises Nationales des Départements de France par la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg du 8 au 10 novembre prochain et à fixer le tarif des inscriptions des congressistes et de location de stands par les entreprises pour le village des exposants.

La Collectivité européenne d'Alsace accueillera à Strasbourg les Assises Nationales des Départements de France – 92<sup>ème</sup> Congrès du 8 au 10 novembre 2023 au cours desquelles près de 1 400 élus départementaux des territoires métropolitain et ultra-marin ainsi que près d'une centaine de partenaires nationaux et locaux sont attendus.

#### **I. Programme prévisionnel**

Trois séquences sont prévues sur trois lieux distincts : le 8 novembre à l'hôtel d'Alsace à Strasbourg et sur tout le territoire alsacien, le 9 novembre au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg et le 10 novembre au Parlement Européen.

#### **1<sup>er</sup> jour : mercredi 8 novembre 2023**

Les Assises seront officiellement ouvertes le jeudi 9 novembre 2023. Néanmoins, les délégations seront accueillies à l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg à compter du mercredi 8 novembre : il est traditionnellement d'usage que les instances de l'ADF (bureau exécutif, réunion des groupes politiques, commission des départements ultra-marins) se

tiennent la veille du lancement des Assises, en présence des Présidents des Conseils départementaux.

Des immersions sur tout le territoire alsacien seront en parallèle proposées aux élus membres des délégations.

#### 2<sup>ème</sup> jour : jeudi 9 novembre 2023

Le 9 novembre, les congressistes seront accueillis au Palais de la Musique et des Congrès pour la 1<sup>ère</sup> journée des Assises. Une centaine d'entreprises locales et nationales sont également attendues au village des exposants ; la gastronomie alsacienne, en cette année de la gastronomie, sera également mise à l'honneur dans un village gourmand.

#### 3<sup>ème</sup> jour : vendredi 10 novembre 2023

Le 10 novembre, le Parlement Européen ouvrira ses portes aux congressistes pour une séance de clôture qui donnera la part belle aux groupes politiques et au gouvernement.

### II. Dépenses à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace

Une enveloppe de 600 000 € a été inscrite au BP 2023 (voté lors de la séance plénière du 6 février 2023) pour couvrir les dépenses liées à l'accueil des Assises et plus particulièrement la location des espaces extérieurs à l'hôtel d'Alsace, les frais techniques, logistiques, audiovisuels, le développement de la plateforme d'inscription et de gestion des flux de congressistes, le site web, la signalétique et les habillages visuels, etc.

Le plus gros poste de dépenses sera néanmoins relatif aux repas (mercredi soir, jeudi midi, jeudi soir, vendredi midi), eu égard au nombre de congressistes et de partenaires attendus.

Cette enveloppe émerge sur le CDR 22 (P233O005 – P233 – 2308-011-6188-022).

### III. Tarification des inscriptions des congressistes et de location des stands partenaires

A l'instar des dépenses, la Collectivité européenne d'Alsace encaissera les recettes liées aux inscriptions individuelles des congressistes, ainsi qu'aux locations de stands par les exposants du Village des Partenaires.

Sur la base de la tarification adoptée par les Départements organisateurs des précédentes éditions des Assises Nationales des Départements de France, il est proposé :

- un droit d'inscription de 150 € (pas d'application de TVA) par inscription individuelle pour chaque congressiste,
- un tarif de location de stand de 5 000 € (pas d'application de TVA) par 9 m<sup>2</sup>, avec équipement de base tel que défini dans le cahier des charges qui sera transmis à chaque exposant candidat au Village des Partenaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du programme prévisionnel des Assises Nationales des Départements de France qui se dérouleront à Strasbourg du 8 au 10 novembre 2023 et du budget de 600 000 € voté lors de la séance plénière de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023.

- d'approuver les tarifs d'inscription de 150 € nets de taxes par congressiste individuel et les tarifs de location de stands à hauteur de 5 000 € nets de taxes par stand équipé de 9m2, qui constitueront des recettes pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.